



Paris, le 7 décembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le préfet de Police prend un arrêté de fermeture des établissements situés sur le parcours de la manifestation interprofessionnelle du mardi 10 décembre 2019

Les services de la préfecture de Police ont enregistré une déclaration de manifestation de plusieurs organisations syndicales dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle du mardi 10 décembre 2019.

Lors de cette manifestation les participants se rendront **de la place Vauban (7<sup>e</sup>) à la place Denfert-Rochereau (14<sup>e</sup>)**, et emprunteront à cette fin l'avenue de Villars, le boulevard des Invalides, le boulevard du Montparnasse, la place Pablo Picasso et le boulevard Raspail.

Lors de la manifestation intersyndicale du 1<sup>er</sup> mai 2019, des violences et des dégradations ont été commises par des éléments extérieurs au mouvement syndical. Cette situation s'est répétée lors de la manifestation du 5 décembre dernier.

Compte tenu des risques de même nature qui sont susceptibles de se produire lors de la manifestation de mardi prochain qui se déroulera dans un contexte social et revendicatif particulièrement tendu, **le préfet de Police a pris un arrêté obligeant le mardi 10 décembre les responsables des commerces, débits de boissons et restaurants, installés sur le parcours du cortège intersyndical à fermer leurs établissements le temps de la manifestation.**

Ces propriétaires ou exploitants de commerces, débits de boissons et restaurants installés sur le parcours doivent également mettre en place des moyens de protection de leurs établissements contre les dégradations et les pillages et procéder, pour ceux qui en disposent, à la fermeture des terrasses et étalages qui devront être vidés de tout mobilier pouvant servir de projectile ou d'arme par destination.

Cet arrêté prévoit aussi l'interdiction de stationnement des véhicules le mardi 10 décembre de 00h00 à 20h00 sur l'itinéraire emprunté lors de la manifestation.

Les mesures précitées pourront être levées au cas par cas par les représentants sur place de l'autorité de Police en fonction de l'avancée du cortège et de l'évolution de la situation générale.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

[courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)